



Simiane-Collongue

PROCES-VERBAL **SUCCINCT DU** **CONSEIL MUNICIPAL** **DU 29 mars 2024 À 9H30**

Le 29 mars 2024, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

MEMBRES PRESENTS : MM. Philippe ARDHUIN – Léonard BALDOCCHI – Marina BARRESI – Myriam BONNET – Robert CANAMAS – Jean-Michel CASTAGNETTI – Isabelle CAUET – Yvonne FORNASIER – Micheline FRAU - Anna GAGLIARDI – Édouard GAI — Jean LE PESQ – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Jennifer PALOMBE-MARKARIAN – Hervé PERNOT – Lucien RIGAT — Claudine SEGURA – Dominique VALOIS-VALERA – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO

PROCURATIONS :

- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- M. Anthony GIMENEZ à M. Robert CANAMAS
- Mme Noémie GUILBOT à Mme Dominique VALOIS-VALERA
- M. Paul MAISON à M. Léonard BALDOCCHI
- Mme Paule RANUCCI à M. Lucien RIGAT
- M. Hervé SEREKIAN à Mme Micheline FRAU
- Mme Marine SIMULA à Mme Jennifer PALOMBE

ABSENTS : - M. Yoann FEMENIA – M. Jean-Charles POUPEL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 27

Le quorum est atteint.

Monsieur le maire : Il est 9h31 et le conseil municipal va débiter. Bonjour Mesdames Messieurs,

Donc il y a des questions. La 1^{ère} question, évoquée au dernier Conseil Municipal, a été formulée par Monsieur Gilbert Zunino, concernant deux associations :

Faisant suite à ma demande de ce jour à la fin du Conseil Municipal concernant deux associations Simianaise, je réitère mes questions afin d'obtenir des réponses d'ici le conseil municipal du 29 mars

2024. En effet les subventions vont être attribuées d'un montant important et je souhaiterais connaître les personnes gérantes des associations et les numéros de déclarations préfectorales de ces associations. Je n'ai absolument rien trouvé sur le journal officiel.

Monsieur le Maire : Alors, concernant l'association loi 1901, comité des œuvres sociales de Simiane Collongue c'est la déclaration l'association numéro W131001124, le voilà, vous pouvez la consulter à l'issue.

Monsieur Zunino : Je ne l'ai pas justement.

Monsieur le Maire : Il n'y est pas puisque le voilà.

Monsieur Zunino : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole, justement ce numéro RNA n'est pas connu au journal officiel des associations. En plus je vous ai demandé qui composait le bureau, président, trésorier, secrétaire minimum.

Monsieur le Maire : Regardez le document, je l'ai, de la préfecture des Bouches-du-Rhône, sous-préfecture d'Aix-en-Provence, le voilà. Donc, soit, la préfecture n'a pas fait son travail, je ne sais pas. Mais là c'est du document officiel de la préfecture.

Monsieur Zunino : Ok, je vous ai aussi demandé qui était le président, le secrétaire et le trésorier.

Monsieur le Maire : Et bien vous lirez le document. Je ne vais pas faire la liste à la Prévert. On a le document officiel, vous regarderez.

Monsieur Zunino : Il y a trois personnes à citer.

Monsieur le Maire : Alors, l'association loi 1901, comité des fêtes de Simiane Collongue, président, trésorier, ça je ne l'ai pas parce qu'il n'y a pas de subvention pour ce comité des fêtes, je subodore que vous parliez peut être de la saint Aloï des simianais.

Monsieur Zunino : Vous avez attribué un montant important déjà l'année dernière donc vous avez encore -

Monsieur le Maire : Non, zéro euro, et ça fait des années, au comité de fêtes, zéro euro.

Monsieur Zunino : Très bien, on vérifiera.

Monsieur le Maire : Vous pouvez vérifier.

Question « De Collongue à Simiane ».

Avant de passer à ces questions, il y a le point 1.14 qui n'a pas été remis dans les cinq jours francs. Est-ce qu'on le maintient à l'ordre du jour où on l'enlève ?

Monsieur Zunino : Effectivement je vous ai fait un courrier en ce sens, enfin un message en ce sens, puisque les cinq jours francs n'étaient pas respectés. Mais en plus des cinq jours francs, les statuts sont très longs à étudier, et dans les deux jours qui nous restaient, il me semblait que c'était judicieux de reporter cette délibération.

Monsieur le Maire : D'accord. Le point 1.14 est retiré de l'ordre du jour. Je tiens à dire que cette SPL ce n'est pas une urgence pour Simiane mais pour Gardanne. Principalement, c'est pour ceci qu'il nous a été demandé de la passer. Mais il n'y a pas d'urgence pour Simiane. Le problème c'est que nous avons eu ceci tardivement par Gardanne, par la SPL, ou plutôt par la future SPL. C'est pour ceci qu'il y a eu un décalage dans le temps.

Monsieur Zunino : Oui mais Monsieur le Maire, à la lecture de ce document, déjà, d'entrée dans la lecture du document il y avait le code postal de Simiane qui n'était pas bon ça c'était la première des choses, ensuite l'épaisseur du dossier ne permettait pas de travailler. Et ce n'était pas le numéro INSEE. 13107 ce n'est pas le numéro INSEE de Simiane.

Monsieur le Maire : 13107 c'est ce que l'on retrouve sur tout, justement, l'INSEE. Regardez sur votre téléphone, vous verrez le code postal de l'INSEE qu'ils mettent parce que le code postal donné par l'INSEE n'est pas celui de la poste. Il faut le savoir. Pour quelles raisons, je l'ignore totalement, mais ça l'a toujours été. Il n'y a aucun code postal d'une ville qui correspond au numéro INSEE. C'est une autre nomenclature. Bien, question orale « Commission de contrôle des comptes » :

Suite à la réponse donnée au Conseil Municipal du 22 mars 2024 confirmant la légitimité de notre demande, nous sollicitons à nouveau, pour le Conseil Municipal du 29/03/2024 la création d'une commission de contrôle des comptes détaillés des opérations de toutes entreprises liées à la commune par une convention financière comportant les règlements de comptes périodiques et ce applicable à l'article R22 3 et R22 1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Nous vous rappelons que c'est au Conseil Municipal d'en fixer la composition dans le respect de l'article L21 21-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le principe de la représentation proportionnelle doit y être respectée pour permettre l'expression pluraliste des différentes sensibilités des élus de notre Conseil Municipal.

Donc effectivement cet article de loi existant, il est applicable. Cependant il n'était pas applicable sur la commune parce que nous n'avons pas d'entreprise. Il y avait la crèche qui est une association, cette association maintenant a fusionné et c'est devenu la MUT', qui est une entreprise. Et comme je l'ai indiqué au dernier Conseil Municipal, ceci a été envoyé en préfecture pour vérifier si avec la MUT' on doit ou non. Si on doit, on le fait. Pour l'instant, la question a été envoyée à la préfecture, on attend la réponse.

Monsieur Vigouroux : Il y a par exemple le marché des cantines scolaires qui rentre tout à fait dans ce cadre-là ?

Monsieur le Maire : Ça c'est un marché de prestations.

Monsieur Vigouroux : Et bien ? C'est un marché avec une entreprise, avec des règlements...

Monsieur le Maire : Oui c'est tout à fait dans la loi, mais la préfecture nous le dira. Somme toute, ce marché de cantines existe dans 92 communes de la Métropole, je ne parle même pas du département, j'en connais aucune qui fait ces commissions, donc je subodore que ça ne doit pas être tout à fait ceci puisque c'est un marché de prestations. Au même titre que nous avons *Luminec* pour l'éclairage public etc. Donc, pourquoi pas, moi si on doit le mettre on le met, ça ne me gêne pas du tout. Par contre ça ne s'est jamais fait dans aucune commune. Et je pense que c'est le cas dans toutes les communes de France. Donc il doit y avoir peut être une cause à effet.

Comptes administratifs 2023 :

Section investissement : Le montant total des opérations d'équipements réalisées en 2023 s'élève à 6 004 093 euros mais vous inscrivez 5 257 809 euros en immobilisation en cours dans le but évident de ne pas justifier ces opérations - ce n'est plus une question c'est une accusation – et en vous contentant de donner les détails de ces opérations pour 344 074 euros soit à peine 5.7% des dépenses engagées. Nous demandons à disposer d'un tableau détaillant la totalité des opérations en cours avec le coût et le mode de financement arrêté au 31.12.2023.

Vous avez fait du rentre dedans en permanence pour avoir le grand livre, tout est marqué et détaillé, lisez-le. Moi je ne sais pas, si vous commencez à dire, à crier à l'injustice, parce que vous n'arrivez pas à avoir le grand livre, on vous le donne et vous ne le lisez pas, ça ne sert à rien.

Monsieur Vigouroux : Je suis désolé je vous ai demandé le grand livre 2023 je ne l'ai jamais eu, je n'ai pas eu de réponse.

Monsieur le Maire : Dès qu'on aura voté le CA 2023, vous allez l'avoir donc vous aurez la réponse à votre question.

Monsieur Vigouroux : Le grand livre comptable il doit être fait. Et vous n'avez pas envoyé les grands livres comptables, vous avez envoyé les grands livres budgétaires avec l'occultation de milliers de lignes. Donc impossible de savoir quelle est la dépense qui correspond.

Monsieur le Maire : Comme vous n'y arrivez pas vous nous demandez de le faire.

Monsieur Vigouroux : J'ai d'ailleurs refusé d'accepter ça au tribunal administratif, donc la juridiction est toujours en cours.

Monsieur le Maire : Bien. Section de fonctionnement. Nous sommes dans le cadre du vote du compte administratif, si vous souhaitez le détail de chaque mandat émis lors de l'exercice 2023, nous ne manquerons pas de vous le communiquer, comme chaque citoyen a le droit. Le Conseil Municipal n'est ni le lieu, ni le cadre pour une telle demande à caractère administratif qui ne relève pas d'une assemblée politique, mais par contre je peux vous donner par exemple, parce que j'imagine de suite « oui c'est pas clair » bon :

Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspondent les dépenses du compte 60 42 à chaque prestation de service pour 62 288, déjà sur le grand livre que vous avez, vous l'avez, mais comme vous n'arrivez pas à le lire, dans ce cas-là il suffit d'aller sur internet pour voir. Vous avez tous les éléments, mais, dans notre grande bonté on va vous le dire, c'est la fourrière et les prestations culturelles, donc l'école de musique.

Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspondent les dépenses 60 628 « autres fournitures non stockées », pour 45 929 euros, c'est les produits d'entretien plus les équipes d'entretien.

Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspondent les dépenses 60 68 « autres matières et fournitures » pour 25 944, c'est le matériel des Services Techniques et la nourriture des Marres.

Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspondent les dépenses 61 358 pour 12 692, c'est les marchés de photocopieur.

Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspondent les dépenses 61 88 « autres frais divers » pour 105 394 euros, c'est le périscolaire

Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspondent les dépenses 622 68 « autres honoraires conseil » pour 67 943, là c'est marqué dans le titre, c'est l'avocat, géomètre etc.

Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspondent les dépenses du compte 657 48 « subvention fonctionnement autre personnel de droit privé », c'est 71 283, c'est marqué aussi dans le titre, c'est subventions aux associations.

Point 1.4, le ROB et le BP. Et là-dessus, par contre, je dois dire que vous avez raison. Plusieurs ratios financiers donnés sont faux. Exemple : dépense d'équipement brut et la population en cours de dette. Alors là ce sont des choses qui se génèrent automatiquement sur deux logiciels différents.

Logiciel qui est agréé et il nous a été demandé de mettre en place. L'un, c'est le logiciel CANOVA, qui a donné le ratio pour le ROB et l'autre c'est notre logiciel comptable CIRIL qui nous donne le ratio du BP et ces ratios, ce ne sont pas les mêmes chiffres. Donc à la marge entre le BP et le ROB il y a peut-être des chiffres qui ont bougé, mais pas tous les chiffres. Donc on a fait des calculs à la main, et ce sont les ratios du ROB qui sont justes. Les ratios donnés par le logiciel CIRIL qu'on ne peut pas faire manuellement – enfin on aurait pu le faire manuellement- sont donnés automatiquement et sont erronés donc on va faire remonter une fiche en disant qu'il y a un problème sur le logiciel.

Fonctionnement : Nous notons l'absence d'explications pour de nombreuses augmentations.

Alors là-dessus, c'est très intéressant ce que vous me dites, il aurait été bon que vous veniez à la commission finances, et pas vous porter pâles. Et là on aurait été plus dans, on va dire, la chronologie normale d'une assemblée communale.

Le chapitre charges des caractères générales progresse de 8% par rapport au CA 2023, pouvez-vous nous donner la raison ?

Le chapitre charges de personnel progresse de 8% par rapport au CA 2023, pouvez-vous nous donner la raison ?

Là on était sur le 1.4. La base de la pédagogie c'est la répétition, mais parfois ça prend beaucoup de temps. Nous avons compris que vous voulez comparer un BP au CA. Comme nous l'avons fait dans le cadre du ROB. Nous comparons un document prévisionnel avec un autre document prévisionnel : BP à BP. Pour moi c'est simple et c'est clair comme ça se fait partout. Le chapitre charges personnel c'est le même cas au niveau de l'investissement.

Le total des dépenses d'investissements prévues au BP ne correspond pas à celui indiqué dans le ROB. BP total dépenses 15 339 428 euros. ROB dépenses nouvelles 12 563 800 plus RAR 1 147 927 soit un total de 13 711 727, soit une différence de 1 627 701, ou pouvez-vous justifier cet écart qui paraît anormal.récapitulatif

La lecture du document budgétaire, force est de constater que ce n'est pas votre spécialité. Mais on ne vous en veut pas, vous comparez un montant de dépense d'équipement brut avec le total des dépenses de la section d'investissement qui intègre le remboursement de l'emprunt, la reprise des résultats, encore une fois il faut beaucoup de pédagogie pour l'expliquer, malheureusement nous savons bien qu'il faudra vous le réexpliquer l'année prochaine.

POINT 1.10

Nous demandons la transmission des comptes administratifs 2023 et du budget primitif 2024 du SIGV. En précisant que ces documents sont transmis au groupe d'opposition des autres communes du syndicat.

Alors peut-être qu'il y a des communes qui le font illégalement, pourquoi pas, il semblerait que vous vouez chaque année un culte aux autres communes du SIGV : Cabriès, Bouc Bel Air... Vous nous dites que la Mairie de Bouc Bel Air est ouverte 24/24h, 7/7j . Le problème c'est que ce n'est pas tout à fait le cas. Si parce que notre mairie était fermée hors des heures de service parce que nous appliquons Vigipirate. Excusez-moi. Ce qui est un ordre de l'Etat. Ils transmettent les documents du SIGV, ou c'est peut être Cabriès, puisque la Maire de Cabriès est présidente du SIGV. Donc, Monsieur Vigouroux, après Marseille et Simiane, ce sera peut-être votre prochain objectif pour 2026 de vous présenter à la Mairie de Cabriès et de Bouc Bel Air, en attendant pour le SIGV je vous invite comme chaque année à solliciter directement ce syndicat comme la loi le demande.

Monsieur Vigouroux : Je demanderai au préfet puisqu'à mon avis vous avez obligation.

Monsieur le Maire : Demandez-le au préfet surtout pour un budget qui n'est pas encore voté. Alors là vous donner les éléments d'un budget qui n'est pas voté directement, c'est pour ça que je suis un peu surpris que les autres communes l'aient fait. C'est extrêmement surprenant.

Monsieur Vigouroux : Moi de mon côté je n'ai aucun culte contrairement à ce que vous avancez, par contre vous avez le culte de l'opacité financière, ça c'est clair. Il n'y a qu'à voir pour les investissements.

Monsieur le Maire : Ah ça c'est extrêmement intéressant on va le noter au PV.

Monsieur Vigouroux : Vous pouvez le noter.

Monsieur le Maire : C'est comme le détournement de plusieurs millions d'euros que vous avez lancé au dernier Conseil Municipal ou les pots-de-vin qu'on avait donné au trésorier. C'est la même veine.

Monsieur Vigouroux : Je n'ai jamais dit ça, ne revenez pas là-dessus. C'est faux ce que vous dites.

POINT 1.11

On ne peut pas vous donner quelque chose qui n'est pas encore voté. Ça me paraît évident.

Nous demandons à disposer des informations relatives à ce contrat de prêt. Durée envisagée, taux d'intérêt, impact sur l'encours de dette afin de pouvoir délibérer sur des éléments concrets. Les consultations sont en cours avec différents partenaires.

A été mentionné dans le ROB... Mais dans le ROB, un, vous l'avez eu, il aurait fallu le lire, deux il aurait fallu venir aux commissions. Les autres éléments seront communiqués en temps et en heure.

Je propose Madame Dominique Valois comme secrétaire de séance.

Il n'y a pas de décision du Maire, le procès-verbal du dernier conseil sera donné ultérieurement.

Point 1.1 : OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNEE 2023

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Vigouroux : Oui. Vous demandez d'adopter le compte de gestion avant la délibération sur le compte administratif, alors que ce compte est issu des éléments transmis par la commune. Ce serait de mon point de vue plus cohérent de le mettre après le vote du CA. Cela nous oblige à formuler deux remarques à cette délibération. La première sur le résultat de l'exercice. Vous répétez très fréquemment qu'on ne peut pas faire de déficit sur une commune. C'était encore le cas lors du dernier Conseil Municipal. Aussi nous sommes très étonnés de constater que vous affichez un déficit de plus de 1,2 million d'euros sur l'exercice, les deux sections confondues, et que même en mettant le résultat cumulé, vous avez encore un résultat qui reste déficitaire pour 71000 euros. Est-ce que la trésorerie vous a félicité cette année pour cette bonne gestion ? Si c'est le cas ce serait assez cocasse ou alors vraiment inquiétant. Sinon j'ai une seconde remarque également sur le résultat cumulé de la fin 2023, et pour ça je voudrais faire un petit rappel sur un projet de délibération qu'on a pris en 2023. On avait voté l'affectation du résultat au 31 mars 2023, puis au 13 juin 2023, on nous a fait annuler cette délibération pour en proposer une autre. Et là je m'adresserais plutôt à Madame Gagliardi là parce que c'est un peu technique.

Monsieur le Maire : La pique n'est pas mauvaise.

Monsieur Vigouroux : J'ai fait une copie à Madame Gagliardi si vous la souhaitez ou si vous l'avez sous la main. Voilà donc petit rappel, le 13 juin 2023, vous annulez la délibération pour cause d'erreur. Vous mettez erreur administrative qui à mon avis était une grossière erreur comptable. Mais bon, pas de soucis. Il n'y avait pas de changement pour la section de fonctionnement, avec un résultat qui reste à 1 716 097 euros. Par contre il y a une correction du résultat de la section d'investissement après l'intégration du solde des RAR (restes à réaliser), qui représentait 1 773 982. Avec l'excédent qu'il y avait sur la section d'investissement antérieur de 599 000 euros, on arrive donc à un déficit, le résultat net corrigé que vous appelez de 2022 pour la section d'investissement est porté à 1 174 829, 73 euros de déficit. Pour compenser ce déficit, vous faites une opération, vous prenez sur la section d'investissement l'excédent sur la section de fonctionnement, la somme identique, pour la reporter sur la section d'investissement. Ce qui fait que, si on est logique on a un résultat net corrigé qui sort à zéro et neutralise ce résultat déficitaire. Et là vous remettez, dans le compte de gestion et le compte administratif, le résultat qui a été annulé pour cette section d'investissement. Il y a quelque chose qui ne va pas là. C'est faux. Il y a une erreur de 600 000 euros.

Monsieur le Maire : On a pris note, par contre pour le 1 600 000, je rappelle qu'on en a parlé au dernier Conseil Municipal comme quoi la décision de notre équipe, en bon père de famille, vu l'inflation, on utilise notre trésorerie, parce que la trésorerie d'une commune on ne peut pas la faire fructifier donc on perdait un peu moins de 5% de notre argent. Vu la somme, ça commençait à coûter un peu cher aux administrés.

Donc, c'est une décision, il n'y a pas de déséquilibre à ma connaissance, autrement je pense qu'il y aurait eu des problèmes. On en a parlé au dernier Conseil Municipal, on ne va pas proposer la même question jusqu'à la fin de l'année. On a pris note que vous estimez qu'il y a une erreur, on va le faire vérifier.

Monsieur Vigouroux : Mais c'est une erreur de résultat là.

Monsieur le Maire : Oui et bien on va le faire vérifier.

Monsieur Vigouroux : Madame Gagliardi, votre analyse là-dessus ?

Madame Gagliardi : Je ne peux pas vous répondre, je suis trop incompetente n'oubliez pas. Le seul intelligent c'est vous.

Monsieur le Maire : C'est trop technique. Si j'ai bien compris on ne peut pas comprendre.

Monsieur Vigouroux : Et sur la trésorerie excusez-moi ? Vous n'avez plus de trésorerie.

Pour : 21

Contre : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

Point 1.2 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2023

Monsieur le Maire : Je ne participerai pas au débat, comme il se doit, ni au vote. Donc je laisse la présidence à Madame Dominique Valois.

Monsieur le Maire sort de la salle

Madame Valois : Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire. Le compte de gestion établi par le receveur municipal fait ressortir une identité d'exécution d'écriture avec le compte administratif, je vous demande d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 comme il est mentionné sur le projet de délibération que vous avez entre les mains.

Madame Mazeaud : J'ai deux petites questions sur les subventions. Vous nous avez confirmé que les 71 283 euros étaient le montant des subventions, hors dans l'annexe de la page 142 qui donne le détail des subventions on n'identifie que 63 750 euros. Donc il y a un écart que je ne comprends pas ?

De plus dans le ROB, vous mentionnez que vous maintenez un versement d'un niveau annuel de 160 000 euros aux associations alors qu'en 2023 je ne vois pas ce montant et en 2024 non plus, donc où est-ce qu'on retrouve ces 160 000 euros de subventions ?

Madame Valois : Alors si Madame Gagliardi peut y répondre, sinon je note les questions, je n'ai pas les compétences techniques pour y répondre, donc on vous répondra dans les 15 jours qui suivent par rapport aux questions que vous avez formulé.

Madame Mazeaud : Je note 15 jours parce que l'année dernière je les ai eu en septembre les réponses.

Madame Valois : Alors mettez trois semaines je préfère.

Madame Mazeaud : L'année dernière j'ai relancé 10 fois pour avoir une réponse en septembre, c'est vraiment une grosse perte de temps.

Monsieur Pernot : Mais pourquoi vous ne pouvez pas répondre, les budgets vous les avez travaillés, vous devez connaître vos chiffres.

Madame Valois : Oui mais moi je n'ai pas les compétences techniques pour y répondre.

Madame Gagliardi : Moi je suis désolé je ne sais pas.

Madame Mazeaud : J'ai une autre question. Je vois que sur l'annexe des provisions, il n'y a plus la provision à tâtons donc j'imagine qu'elle a été reprise, et comme elle était composée d'un montant des loyers de retard de 2022, donc ça j'ai compris qu'ils avaient été réglés mais aussi un solde qui était lié au redressement judiciaire antérieur, je voulais savoir dans quelle section je pouvais retrouver la reprise de la provision ?

Madame Gagliardi : Je ne sais pas.

Madame Mazeaud : Voilà et bien c'est tout.

Monsieur Vigouroux : La même remarque que tout à l'heure, c'est-à-dire qu'on a un résultat qui est faux.

Madame Valois : Vous estimez qu'il est faux.

Monsieur Vigouroux : Oui.

Madame Valois : Entendu. Il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

Pour : 20

Contre : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

Madame Valois : Je vous remercie, je repasse la présidence à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire revient

POINT 1.3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2023-

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Vigouroux : Même problème que tout à l'heure, on a un résultat faux, on ne peut pas affecter un résultat faux.

Pour : 21

Contre : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

POINT 1.4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Mazeaud : Sur deux postes, en l'occurrence le poste « publication catalogue à imprimer », le budget s'envole en quelque sorte puisqu'en 2022 on avait des coûts réels sur ce poste de 29 951 euros. En 2023 on a des coûts réels de 57 301 euros et au budget 59 661 euros. Soit une augmentation de 99% qui ne peut être justifiée par la seule inflation, donc quelles sont les nouvelles publications qui ont entraîné cette hausse, sachant que dans le même temps la commune a investi pour 46 656 euros pour trois panneaux lumineux d'informations et de communications.

Monsieur le Maire : Alors il ne vous a pas échappé qu'il y a de grands projets. Parce que nous avons des projets et forcément il y a énormément d'interférences au niveau des enquêtes publiques et autres et ça a un coût.

Deuxièmement on a toujours la possibilité, s'il y a un événement, de pouvoir communiquer rapidement, et pour ce faire il ne faut pas se limiter à une somme. C'est un peu comme les subventions aux associations.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame Mazeaud : Oui. En ce qui concerne les fêtes et cérémonies, j'ai repris le chiffre de 2019 puisqu'on était avant covid donc j'ai bien conscience qu'après, les années 2020/2021 ont été impactées par le covid. Donc la ligne 62 32 « fêtes et cérémonies » était de 16 242 euros et l'association comité des fêtes à l'époque dotée de 31 000 euros soit un coût total du poste « fêtes et cérémonies » de 47 242 euros. Pour 2024 le budget de la ligne 62 32.

Monsieur le Maire : Attendez juste un instant. Non parce que le comité des fêtes ça fait quand même pas mal d'année que je n'ai pas donné.

Madame Mazeaud : Mais là on était en 2019, si je donne ce chiffre c'est que j'ai vérifié. En 2024, le budget de la ligne hors subvention à l'association Sant-Aloi est de 60 878 euros, et la Sant-Aloi qui effectue maintenant aussi l'animation de fête est subventionnée aussi pour 20 500 euros. Donc soit un total de 80 378 euros qui est dédié pour les fêtes d'une façon ou d'une autre, et donc une augmentation de 72%, mais les pourcentages ne sont pas toujours parlant donc 34 136 euros. Donc là également, au-delà de l'inflation, quelle est la nature de cette forte augmentation ?

Monsieur le Maire : Alors, la forte augmentation, je vous donne un exemple. Si vous mettiez 5 euros, et maintenant on met 10 euros, ça fait de suite 100%. Là, vu les sommes, oui, ça augmente très rapidement pour la moindre prestation. Voilà, et je pense que si on pouvait mettre un peu plus de relief dans nos fêtes et cérémonies, ça se justifie.

Madame Mazeaud : Donc ce sont les mêmes fêtes mais qui coûtent plus chères qu'en 2019 ? C'est ça que je comprends ?

Monsieur le Maire : On va dire que c'est la guerre en Ukraine qui a fait ça.

Madame Mazeaud : Et donc en section d'investissement, il y a une ligne qui est libellée autre « fond et équipement transférable » pour 1 061 517 euros, est ce que vous pouvez nous détailler la nature de cette recette ?

Monsieur le Maire : Alors je vais vous dire, on peut essayer de regarder le milligramme quand vous achetez une tonne -

Madame Mazeaud : On parle d'un million.

Monsieur le Maire : Regardez les budgets des communes qui sont chères à Monsieur Vigouroux comme Cabriès et Bouc Bel Air, ou Gardanne ou peu importe, le volume du budget. Donc nous on a mis un budget, on va dire, très concentré sur l'essentiel, avec des augmentations certaines, ce que je peux vous garantir -

Madame Mazeaud : C'est une recette là.

Monsieur le Maire : Des recettes ou des dépenses, peu importe. Ce que je peux vous garantir, c'est qu'on n'a pas augmenté la part des impôts communaux.

Madame Mazeaud : Je ne vois pas le lien. Ce n'est pas une question piège, je demande juste, il y a une ligne qui habituellement n'est pas mouvementée, sur laquelle il y a un budget de plus d'un million, je demande juste ce que c'est.

Monsieur le Maire : Je vais vous dire une chose, si vous regardez bien la gestion des communes, des lignes il y en a beaucoup.

Madame Mazeaud : Des lignes à un million il n'y en a pas beaucoup, vous n'avez pas dû bien regarder.

Monsieur le Maire : Alors, ne pas poser cette question, et la poser au moment du Conseil Municipal, ça voudrait dire que je peux, sur les centaines de lignes, vous sortir. Donc vous me posez la question on vous répondra.

Madame Mazeaud : Donc le détail de la section d'investissement vous n'avez pas dû bien la regarder parce qu'il y a une vingtaine de lignes. Et des lignes d'un million il n'y en a pas beaucoup.

Monsieur le Maire : Alors, répétez votre question ?

Madame Mazeaud : La ligne autre fond et équipement transférables proposée pour 1 061 517 euros, il n'y en pas 50 000 d'habitude cette ligne n'est pas mouvementée donc on peut s'interroger, quand on étudie effectivement les multiples pages du budget il y a une section détails section recette investissement, il y a un récapitulatif où il n'y a pas tant de lignes que ça, et on voit cette ligne, donc ce n'est pas une question piège c'est juste une question pour comprendre. Vous me répondrez dans trois semaines.

Monsieur le Maire : Non pas du tout, il suffit de suivre les Conseils Municipaux de la commune dont il me semble vous faites partie.

Madame Mazeaud : On est là.

Monsieur le Maire : Alors, c'est une recette de la vente d'un terrain, c'est une avance du terrain du promoteur. Je vous rappelle que la commune vend des terrains pour des projets. Donc forcément, lorsqu'il y a une vente, il y a des recettes, ça me paraît logique.

Madame Mazeaud : Du promoteur de Provence Habitat ?

Monsieur le Maire : Et bien si vous en connaissez d'autres vous me le dites.

Madame Mazeaud : Je ne sais pas puisqu'il y a l'école, il y a Korian...

Monsieur le Maire : L'école, jusqu'à preuve du contraire, si vous n'étiez pas informée je vous informe, le terrain reste communal par la force des choses. Il ne se vend pas ce terrain. C'est du fond propre de la Mairie.

Madame Mazeaud : Il y a Korian aussi. Ok donc une avance pour un terrain du promoteur.

Pour : 21

Contre : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

POINT 1.5 : FISCALITE LOCALE 2024

Monsieur le Maire : Je vous rappelle qu'il y a des fouilles archéologiques, et il faut avoir quand même de quoi payer l'Etat.

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 1.6 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU SPIC « AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS FUNERAIRES"

MM. Myriam BONNET (procuration de Stéphanie CHASTIN)

MM. Myriam BONNET n'a pas participé au vote.

Pour : 25

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 1.7 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SPIC « AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS FUNERAIRES »

Monsieur le Maire : Je laisse la présidence à Madame Dominique Valois, je ne participerai ni au débat ni au vote.

Madame Valois : Merci Monsieur le Maire.

MM. Myriam BONNET (procuration de Stéphanie CHASTIN)

Philippe ARDHUIN et MM. Myriam BONNET n'ont pas participé au vote.

Pour : 23

Abstention : 1 (M. Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

Je vous remercie, je repasse la présidence à Monsieur le Maire.

POINT 1.8 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU SPIC « AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS FUNERAIRES »

MM. Myriam BONNET (procuration de Stéphanie CHASTIN)

MM. Myriam BONNET n'a pas participé au vote.

Pour : 25

La délibération est adoptée.

POINT 1.9 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SPIC « EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS FUNERAIRES » - EXERCICE 2024

MM. Myriam BONNET (procuration de Stéphanie CHASTIN)

MM. Myriam BONNET n'a pas participé au vote.

Pour : 25

La délibération est adoptée.

POINT 1.10 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT – EXERCICE 2024

MM. Myriam BONNET (procuration de Stéphanie CHASTIN)

MM. Myriam BONNET n'a pas participé au vote.

Pour : 25

La délibération est adoptée.

POINT 1.11 : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT MAXIMUM DE 7 MILLION POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE, SES EQUIPEMENTS ANNEXES ET DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES LIEES AU PROJET – HAUTS DE GADIE

Monsieur Pernot : Je vais prendre deux secondes juste pour des éléments de langage. En fait, Monsieur le Maire, si on avait des réponses simples à nos questions, on n'aurait pas autant de débats, et ça irait beaucoup plus vite, ça serait plus simple et plus fluide. Je rebondis aussi sur une

remarque que vous avez faites tout à l'heure en terme d'orthographe, grammaire ou syntaxe, là a priori il y a un problème de chiffre parce que nous on voit trois millions cinq et vous évoquez sept millions.

Monsieur le Maire : Non, montant maximum. C'est-à-dire qu'en fait il y a deux banques actuellement, on est quasiment sûr, l'un doit être voté en premier prêt et il y a un complément avec une autre filiale. Ils ne veulent pas donner sur le même pour l'instant.

Monsieur Pernot : Monsieur le Maire, je ne veux pas débattre, et je n'ai pas envie que vous rentriez dans des débats sans fin, ou sans intérêt.

Monsieur le Maire : Je dis pourquoi il y a trois millions cinq c'est tout.

Monsieur Pernot : Je vous dis juste que le sujet il est d'être précis, on est sur une assemblée délibérante et on doit avoir des éléments qui sont factuels, constructifs et qui vont bien... Aujourd'hui je vois trois millions cinq et on voit sept millions donc utilisons les bons termes avec les bonnes phrases et les bons mots. Donc le commentaire en fait, ce qu'on voit là, c'est pour trois millions cinq et pas sept million, c'est trois millions cinq je le répète.

Moi ce qui m'interpelle, honnêtement, c'est une simple règle de proportions de classe de primaire. Quand on regarde le montant de trois millions cinq en investissement, moi vraiment je me pose des questions, quand aujourd'hui je vois trois millions cinq sur un endettement sur 31 ans, ok, on parle d'un emprunt. Moi la question que je pose avant tout ça c'est de dire, oui, il faut absolument des infrastructures pour la commune tel que les écoles, c'est nécessaire, 31 ans, ça m'interpelle, mais j'aurais bien aimé voir adossé à cette délibération les montants cumulés de la dette de la commune, et la durée de la dette résiduelle. Parce que là moi aujourd'hui je vois un endettement sur 31 ans, ça m'interpelle, surtout en tant que responsabilité municipale. Donc si vous pouviez me rassurer, nous rassurer sur le montant de dettes cumulées et sa projection, ça serait bien, on pourrait bien décider, et puis c'est surtout, moi je me dis, on fait comment pour financer ça avec un budget de 6 millions, c'est un truc de malade. Je ne comprends pas. Mais je veux une explication simple, pas la peine de nous dire qu'on ne comprend pas...

Monsieur le Maire : Chose très simple, un, l'Etat nous impose la loi SRU, donc, plus d'habitants. Deux, on est une école en zone inondable rouge. Laissez-moi finir, vous posez des questions, écoutez les réponses.

Monsieur Pernot : S'il vous plait, là c'est juste de la forme, je vous demanderais simplement de parler calmement, sans agressivité et surtout, ce n'est pas toujours la responsabilité des autres, ce n'est pas l'Etat qui est toujours responsable de tout.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas de l'agressivité que je sache. Puisque je ne peux pas répondre, on passe au vote ...

Monsieur le Maire : Si vous me posez des questions, écoutez les réponses. Si vous ne voulez pas écouter les réponses, on passe au vote. Je vous le dit, et ça sera un peu plus compréhensible -

Monsieur Pernot : Je n'ai pas dit que je ne voulais pas écouter la réponse, je vous ai demandé simplement à ce que vous mettiez de la forme.

Monsieur le Maire : Vous ne m'avez pas laissé répondre vous m'avez coupé. Bien, j'ai mis la forme, on est passé au vote.

Monsieur Pernot : Donc je n'ai pas les éléments de réponse.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Pernot : Donc vous ne connaissez pas la réponse.

Monsieur le Maire : Je connais la réponse mais comme je ne peux pas la donner dans un débat serein, ce n'est pas la peine. Essayez de respecter les règles du Conseil Municipal, vous posez une la question, vous écoutez la réponse. Autrement, ce n'est plus la peine j'en ai assez. Il y en a assez de cette chose-là, et même dans votre groupe, il y en a qui discutent entre eux pendant les réponses.

Monsieur Pernot : C'est le principe même d'un Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Dans un Conseil Municipal, quand il y a des questions, on écoute les réponses.

Madame Mazeaud : On demande une interruption de séance.

Monsieur le Maire : Refusé.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire ?

MM. Myriam BONNET (procuration de Stéphanie CHASTIN)

MM. Myriam BONNET n'a pas participé au vote.

Pour : 21

Contre : 4 (Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

1.12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE D'ŒUVRE SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2024 D'UN MONTANT DE 24 840 EUROS

Monsieur Vigouroux : On demande une interruption de séance.

Monsieur le Maire : Et bien ça a été refusé.

De Simiane à Collongue sort du Conseil Municipal à 10h20.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la première fois que vous quittez le Conseil Municipal.

Ce n'est pas la première fois que vous faites ceci en théâtre, il n'y a pas de soucis mais peut être que la prochaine fois, vous écouterez les réponses des questions que vous posez et voilà.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire, j'avais déjà deux questions sur la délibération 1.11 qui a été votée, je voudrais quand même apporter une précision, c'est que l'ordre du jour mentionne effectivement une délibération portant sur 7 millions d'euros –

Monsieur le Maire : Non c'est marqué maximum. Et Monsieur Zunino, comme je pense que vous allez écouter ma réponse contrairement à l'autre groupe.

Monsieur Zunino : J'entends votre réponse mais je voulais juste revenir sur point-là mais ça a été voté. Par contre sur la délibération 1.12, je vous ai posé des questions la semaine dernière concernant cette association, vous m'avez apporté un numéro RNA –

Monsieur le Maire : Vous parlez de quoi ?

Monsieur Zunino : Ne me coupez pas Monsieur le Maire, vous parlez des autres mais vous coupez tout le monde.

Monsieur le Maire : Je voulais savoir de quoi vous parliez.

Monsieur Zunino : Donc vous m'avez apporté en début de séance un numéro RNA que je ne retrouve pas sur le journal officiel mais je vous avais quand même demandé aussi qui composait le bureau ? Parce qu'au minimum sur une association loi 1901 il faut un président, un trésorier, un secrétaire. Et là-dessus vous ne m'avez pas répondu.

Monsieur le Maire : Mais je vous ai dit, j'ai les documents, vous pouvez les lire en fin de séance, je vais vous les donner.

Monsieur Zunino : Ah et bien excusez-moi je n'ai pas entendu.

Monsieur le Maire : Je vais vous les donner, il n'y a rien de secret.

MM. Myriam BONNET (procuration de Stéphanie CHASTIN)

MM. Myriam BONNET, Isabelle MAZEAUD-CULIOLI, Hervé PERNOT et Marc VIGOUROUX n'ont pas participé au vote.

Pour : 22

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT 1.13 : DELIBERATION RELATIVE A LA NOUVELLE GRILLE DE QUOTIENT FAMILIAL ET REVALORISATION DE LA TARIFICATION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

MM. Myriam BONNET (procuration de Stéphanie CHASTIN)

MM. Myriam BONNET, Isabelle MAZEAUD-CULIOLI, Hervé PERNOT et Marc VIGOUROUX n'ont pas participé au vote.

Pour : 22

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Point 1.14, comme il a été décidé en début de séance, il a été retiré.

L'ordre du jour étant épuisé, je tiens à dire que le budget de cette année, quelle que soit la mairie, a été un casse-tête. Je rappelle que nous n'avons pas augmenté d'un euro malgré la crise de l'énergie qui a plombé entièrement le fonctionnement des communes. Je tiens à rappeler que malgré ceci, malgré un investissement énorme de l'école qui est disproportionné, et je tiens bien à dire, disproportionné, par rapport à la taille de la commune, nous n'avons pas augmenté les impôts. Je tiens à rappeler aussi que suite à la loi ORU on doit construire une école. L'Etat nous a dit, pas de soucis monsieur le Maire les portes de l'argent de l'Etat sont à votre disposition. Le ruissèlement des euros, je n'en ai pas entendu un bruit.

Je remercie la foule nombreuse qui est venue assister au Conseil Municipal, de leur patience, et je m'excuse par avance des incidents de séance.

L'ordre du jour est épuisé à 10h24, Monsieur le Maire lève la séance.

***lorsqu'il est mentionné « propos inaudibles » cela veut soit dire que les personnes ne s'expriment pas dans le micro soit que plusieurs personnes parlent en même temps.**

Secrétaire de séance
Dominique VALOIS-VALERA

Monsieur le Maire
Philippe ARDHUIN